

Réseau des collectivités européennes pour la paix au Proche-Orient

Castel dell'Ovo, Naples, 28 et 29 novembre 2003

– Compte-rendu –

Participants :

- ARTACHO Julian, Chargé de mission, Relations internationales, Ville de Barcelone (Catalogne, Espagne)
- BISIAUX Rose-Anne, Chargée de mission Coopération décentralisée, Communauté urbaine de Dunkerque (France)
- BUTZBACH Etienne, Adjoint au maire de Belfort / Président du Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (France)
- CERQUA Rosalba, Conseillère municipale, Ville de Naples (Italie)
- COOREN Bruno, Responsable Mission Relations internationales, Communauté Urbaine de Dunkerque (France)
- CREVOLA Delphine, Chargée de mission, Cités Unies France
- DIEHLMANN Françoise, Relations internationales, Conseil Général du Val-de-Marne (France)
- FUNARO Antonio, Conseiller municipal, Ville de Naples (Italie)
- GARRIGUE Régis, Chargé de mission Palestine Israël, Ville de Lille (France)
- LOPEZ MARTIN Miguel Angel, Directeur de la Coopération internationale au Développement, Députation de Cordoue (Espagne)
- LOTTI Flavio, Directeur, Coordinateur du réseau des collectivités italiennes pour la paix et les droits de l'homme / Enti locali per la pace e i diritti umani (Italie)
- MORELLO Paolo, FMCU/Services de la Présidence de la Province de Turin (Italie)
- NICOLET Claude, Conseil Régional Nord Pas-de-Calais / Conseiller communautaire délégué à la Coopération décentralisée, Communauté urbaine de Dunkerque (France)
- PORTA Raffaele, Adjoint aux Relations internationales, Ville de Naples (Italie)
- PRIETO Miguel Angel, Fonds catalan de coopération au développement (Catalogne, Espagne)
- SCENZA Ernesto, Conseiller délégué à la Paix et à la Coopération internationale, Province de Salerne (Italie)
- TOSCHI Massimo (Italie), Conseiller de la Présidence, Région Toscane (Italie)
- VINACCIA Gino, Président du Conseil Municipal; Ville de Civitavecchia (Italie)

Accueil officiel

- Rosa Russo-Iervolino, Maire de Naples, insiste sur le rôle que doivent jouer les villes européennes dans la construction de la paix et sur tout le soutien que s'engage à apporter la ville de Naples dans cette perspective. Solidarité, justice, paix et dignité sont des valeurs fondamentales des villes et elles se doivent d'être soutenues au-delà des

frontières. Les collectivités possèdent un atout que ne possèdent pas les Etats : elles n'obéissent pas à une logique de puissance.

- Rafaele Porta, Adjoint aux Relations internationales, Ville de Naples, affirme que la paix ne pourra être atteinte que par la construction de ponts et non de murs. Nous devons construire un réseau européen afin d'augmenter l'engagement des autorités locales en faveur de la paix au Proche-Orient;

Vue d'ensemble du réseau

France (Etienne Butzbach, Claude Nicolet)

- Soutien du Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine aux Accords de Genève.
- Volonté de renforcer la mobilisation des villes françaises pour la paix au Proche-Orient. Dans cette optique, manifestation prévue le 3 février 2004 au Sénat français afin d'engager les villes françaises et faire entendre leur voix pour un règlement rapide du conflit israélo-palestinien et relancer la coopération décentralisée franco-palestino-israélienne, suite notamment au déplacement en Palestine/Israël de Bertrand Delanoë, Maire de Paris.

Espagne (Miguel Angel Lopez Martin)

- 11 décembre 2003 : réunion en vue de la création du réseau espagnol de coopération décentralisée (lequel réunira les fonds régionaux). Y sera présenté le Réseau des collectivités européennes pour la paix au Proche-Orient (Delphine Crévola).

Italie (Flavio Lotti)

- Souligne que la paix ne peut être atteinte que si Palestiniens et Israéliens jouissent des mêmes droits, de la même dignité et de la même sécurité.
- Deux types de coopération décentralisée existent en Italie :
 - actions de coopération décentralisée (aide au développement)
 - actions de solidarité
- On compte pas moins de 50 jumelages italo-palestiniens, mais on estime à une centaine le nombre de collectivités engagées dans des actions de coopération dans la région.
- Conférence de Pérouse, à l'initiative de la Région Ombrie et d'universitaires de l'Université de Pérouse, de l'Hebrew University de Jerusalem et de Palestine la semaine du 13 octobre 2003. Elle a rassemblé des représentants de collectivités, de gouvernements nationaux, de parlements, d'universités et d'ONG de la région euroméditerranéenne. ULAI et APLA s'y sont entendues implicitement pour travailler ensemble sur l'*institutional building* (renforcement institutionnel) des collectivités palestiniennes grâce à une coopération entre institutions israéliennes, palestinienne et européennes. Il est notamment prévu de mettre en place un programme de formation de cadres palestiniens pour augmenter les capacités des municipalités palestiniennes.
- Il est demandé que le réseau européen soutienne cette initiative.

Paolo Morello (FMCU/Province de Turin)

- Initiative FMCU-IULA de 2002 pour reconstruction des municipalités palestiniennes par rapprochement entre ULAI et APLA. Cette initiative est suspendue.
- Besoin de rallier au Réseau toutes les villes européennes en faveur de la paix au Proche-Orient.

- Besoin de travailler main dans la main avec les ONG.

Massimo Toschi, Région Toscane

- Il faut éviter que le réseau se présente comme partisan d'un camp ; il doit se présenter comme faisant partie du camp de la paix.
- Besoin de soutenir le Pacte de Genève.
- Besoins de condamner toutes formes de violence et de terrorisme.

Etienne Butzbach

- Sur la notion d'équilibre entre collectivités palestiniennes et israéliennes : il faut assumer le "déséquilibre" en faveur des Palestiniens, car cet appui sert la cause de la paix et donc, ultimement, celle des Israéliens.
- Sur les accusations d'antisémitisme : condamner solennellement et systématiquement sur toutes formes d'antisémitisme.
- Sur la critique adressé aux programmes de coopération décentralisée euro-palestinienne concernant le manque de légitimité des autorités locales palestiniennes :
 - o les Palestiniens n'ont pas eu la possibilité d'organiser un processus démocratique
 - o il faut créer les conditions pour que celui-ci ait lieu.

Claude Nicolet

- Besoin de se tourner vers les instances nationales de chaque pays (Assemblées, Ministères, etc.) afin de présenter le Réseau.

Objectifs généraux du réseau

En Europe

- Augmenter le nombre de collectivités et pays participant au Réseau des collectivités européennes pour la paix au Proche-Orient.
- Promouvoir les échanges d'expériences entre collectivités européennes engagées au Proche-Orient.
- Faire pression auprès de l'Union Européenne afin que celle-ci prenne les mesures nécessaires pour promouvoir une paix juste et durable au Proche-Orient.
- Faire pression auprès des Etats, de l'Union Européenne et des Nations Unies afin qu'ils reconnaissent le rôle des collectivités européennes en faveur de la paix et de la coopération au Proche-Orient.
- œuvrer à la création d'une opinion publique européenne en faveur d'un règlement juste et durable de la paix au Proche-Orient.
- Faire pression auprès des Etats, de l'Union Européenne et des Nations Unies pour obtenir un soutien aux programmes de coopération décentralisée avec la Palestine.

Au Proche-Orient

- Développer les programmes de coopération décentralisée en Palestine/Israël.
- Contribuer à un meilleur dialogue entre collectivités palestiniennes et israéliennes à travers l'APLA et de ULAI.
- Promouvoir et soutenir les initiatives de paix entre Palestiniens et Israéliens.

- Mutualiser les programmes de coopération (sur une base territoriale – ex. Eurogaza – ou thématique – ex. Coopération médicale : initiative de Lille)

Appellation

Il est proposé de nommer le réseau : "Réseau des collectivités européennes pour la paix au Proche-Orient" (abréviations : COEPPO en français ; ELEPMO en italien ; ELPME en anglais : European Local authorities for Peace in the Middle East...).

Il faut en effet que l'organisation puisse attirer en son sein des collectivités européennes militant pour la paix mais qui refuserait un affichage trop pro-palestinien.

Françoise Diehlmann (Val-de-Marne) a présenté la position de Marcel Trigon, conseiller général délégué aux relations internationales et à la coopération décentralisée souhaitant que l'appellation "EuroPalestine", qui marque l'identité du réseau, demeure. Elle signale que la nouvelle appellation pourrait par ailleurs irriter le réseau belge. Bruno Cooren s'engage à sonder les partenaires belges.

La question de l'appellation demeure ouverte.

Objectifs opérationnels

1. Communication

- Création d'un site internet pour le Réseau. Est acceptée la proposition de Dunkerque d'héberger le site.
- Enti locali per la pace met au point un logo pour le Réseau et le transmet à Dunkerque.
- Mise au point d'une base de données recensant toutes les coopérations décentralisées Europe – Proche-Orient. Fiche-type de recensement mise au point par Cités Unies France (Delphine Crévola) et transmises au réseaux nationaux. Fichiers nationaux transmis à Dunkerque pour mise en ligne.
- Création d'une mailing list pour la diffusion d'informations.
- Besoin de réaliser une brochure, un rapport d'activité pays par pays, un programme d'actions.

2. Evénements/Actions

- Congrès d'unification IULA-FMCU, Paris 2-5 mai 2004
Organisation, à cette occasion, d'une rencontre par le Réseau le 3 mai, c'est-à-dire avant la plénière consacrée à la coopération et à la diplomatie des villes (4 mai). CUF prend en charge la logistique de l'événement.
- Conférence médicale pour la paix au Proche-Orient de Lille
Programmée les 21-23 juin 2004. Y seront conviées collectivités palestiniennes, israéliennes et européennes.
- Organisation d'une délégation de maires européens en Palestine et Israël
la date doit encore être arrêtée.
- Organisation d'une grande rencontre des villes et ONG pour la paix au Proche-Orient ("de type Dunkerque II")
Cette rencontre aurait lieu à Cordoue (Espagne), à l'automne 2004.

e. Résolution des collectivités européennes pour la paix au Proche-Orient et Campagne contre le mur

Flavio Lotti réalise une proposition de résolution condamnant le mur qui pourrait être adoptée par les instances délibératives des collectivités européennes. Ce document sera discuté et amendé via email.

Adoption des principes du Réseau (ébauche de charte)

Le texte suivant réunit les propositions de Flavio Lotti et Etienne Butzbach.

Préambule

- Considérant le conflit israélo-palestinien,
- Considérant que la politique de colonisation menée par l'Etat d'Israël dans les Territoires Palestiniens alimente le cycle de la violence,
- Considérant que le terrorisme, qu'il soit d'Etat ou individuel, est inacceptable et condamnable et qu'il perpétue le conflit,
- Convaincu que, sans engagement de la communauté internationale, une paix juste et durable ne pourra s'instaurer au Proche-Orient,
- Convaincu que le règlement de la paix ne peut passer que par la reconnaissance, pour les deux peuples, de la même dignité, des mêmes droits et de la même sécurité,
- Conscient du rôle prépondérant que doit jouer l'Europe afin d'atteindre ces objectifs, étant donné sa responsabilité historique dans la situation de la région,
- Préoccupé par le silence et de l'inactivité de l'Europe au Proche-Orient,
- Convaincu que l'Europe doit mettre toute son énergie au service de la paix
- Rappelant son attachement à la démocratie et sa condamnation et lutte contre toute forme d'antisémitisme et de racisme.
- Convaincu du rôle que doivent jouer les collectivités locales et territoriales, premiers échelons de la vie démocratique, proche du citoyen, dans le règlement de la paix grâce au dialogue, la solidarité et la coopération décentralisée,

Article 1^{er} : le Réseau s'engage, conformément aux déclarations de Dunkerque (décembre 2002) et de Bruxelles (septembre 2003),

- à soutenir toutes les démarches de dialogue entre Israéliens et Palestiniens.
- à soutenir les forces de paix présentes dans les collectivités israéliennes et palestiniennes.
- les initiatives de coopération décentralisée entre collectivités européennes, palestiniennes et israéliennes.

Article 2 : Le Réseau s'engage à faire pression sur les Etats et l'Union Européenne afin que soit instaurée une paix juste et durable. Il s'engage à sensibiliser l'opinion publique européenne sur cette question.

Article 3 : Le Réseau

- est composé de réseaux régionaux et nationaux et toute collectivité européenne s'engageant pour la paix et la coopération décentralisée au Proche-Orient.
- considère comme partenaires privilégiés l'APLA et ULAI.
- s'inscrit dans la démarche de Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Calendrier 2004

3 février	Rencontre au Sénat français, à Paris, pour la mobilisation des collectivités françaises pour la paix au Proche-Orient. → ANNULÉE (repoussée éventuellement au Congrès de Paris)
21 février	Réunion de préparation du séminaire sur la mobilisation des collectivités européennes à l'occasion du Congrès d'unification de Paris. Cette réunion peut avoir lieu lors de la prochaine réunion FMCU-IULA, éventuellement les 20-21 février). Paolo Morello est saisi de cette affaire.
Avril	Le réseau pourrait se rapprocher des villes de Lyon et Genève ainsi que de l'OMS (organisation mondiale de la santé), et ce, afin d'envisager une réunion lors de la rencontre qu'ils organisent en avril entre 7 villes palestiniennes, 7 villes israéliennes à Genève, en présence de Ghassan Shaka'a (Naplouse, APLA) et Meir Nitzan (Rishon Le Zion, ULAI) ?
2-5 mai	Congrès fondateur de Paris du 2 au 5 mai : <ul style="list-style-type: none">- participation à la table-ronde sur la paix le 4 mai- side event : séminaire du réseau européen de mobilisation des collectivités locales pour la paix au Proche-Orient, éventuellement le 4 mai
21-23 juin	Conférence médicale euro-israélo-palestinienne pour la paix de Lille (France)
automne 2004	2 ^e Conférence des collectivités et ONG européennes pour la paix au Proche-Orient, Cordoue (Espagne) ?
courant 2004	délégation de maires européens en Palestine/Israël
courant 2004	lancement de la campagne contre le mur